

Démarche : DUPLICATA REF 44 ET ARRETE DE SUSPENSION DU PERMIS DE CONDUIRE

Organisme : DIRECTIONS DES SECURITES : Bureau de la sécurité intérieure

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette démarche n'est accessible que les annulations et suspensions du permis de conduire émises par la Préfecture du Val-d'Oise (95)

Type de duplicata

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

DUPLICATA REF 44 (annulation du permis de conduire)

DUPLICATA SUSPENSION DU PERMIS DE CONDUIRE

Numéro de permis de conduire

Pour les nouveaux titres, le numéro est au verso en haut à gauche

--

Civilité

Mme

M.

Nom d'usage

--

Nom de naissance

--

Prénoms

--

DUPLICATA REF 44 ET ARRETE DE SUSPENSION DU PERMIS DE CONDUIRE

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse de domicile

Email

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie recto-verso du permis de conduire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie recto-verso d'une pièce d'identité

Autres pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

autre pièce justificative

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

autre pièce justificative

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

autre pièce justificative

Rappel de la loi

Il reconnaît avoir pris connaissance des dispositions du code pénal suivantes :

Article 441-6 : le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...), par quelque moyen que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende.

Article 441-7(...), est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende, le fait :
1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; (...)

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Déclaration sur l'honneur

Le demandeur atteste sur l'honneur :

- que la suspension ou l'annulation du permis de conduire a été émise par la Préfecture du Val-d'Oise
- que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts
- avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des conditions mentionnées ci-dessus

Cochez la mention applicable

Oui

Non